



4, rue de la Grolière  
63100 Clermont-Ferrand

☎ : 04.73.25.04.33

e-mail : [cd63tt@wanadoo.fr](mailto:cd63tt@wanadoo.fr)

Site internet : <http://www.cd63tt.com>

# Finales Fédérales par classement

## DIMANCHE 4 FEVRIER 2018

### VOLVIC

Gymnase – 29, route de Marsat – 63530 Volvic  
(à côté des pompiers)

#### **Article 1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Compétition ouverte à tous les joueurs et joueuses, à l'exception des poussins et poussines.

**Responsable de la compétition : Didier GOUGIS – 06 26 66 39 63**

#### **Article 2 – ENGAGEMENTS ET DROITS D'INSCRIPTION**

Les joueurs et joueuses désirant participer à ces finales par classement devront s'acquitter d'un droit d'inscription fixé à **6 €** pour le niveau départemental (facture adressée au club).

Les engagements (feuille jointe) devront parvenir au Comité Départemental **avant le 31 janvier 2018 dernier délai**. **Aucun engagement ne sera pris après cette date.**

#### **Article 3 – TABLEAUX**

Les finales fédérales par classement comportent **8 tableaux**.

DAMES		MESSIEURS	
<b>Tableau F5</b>	Joueuses classées 5	<b>Tableau H8</b>	Joueurs classés 5 – 6 – 7 et 8
<b>Tableau F7</b>	Joueuses classées 6 et 7	<b>Tableau H10</b>	Joueurs classés 9 et 10
<b>Tableau F9</b>	Joueuses classées 8 et 9	<b>Tableau H12</b>	Joueurs classés 11 et 12
<b>Tableau F12</b>	Joueuses classées 10 – 11 et 12	<b>Tableau H15</b>	Joueurs classés 13 – 14 et 15

#### **Article 4 – FORFAIT**

Tout joueur inscrit à cette compétition se verra, ***en cas de forfait non excusé***, infliger une **amende de 20 €**.

## **Article 5** - HORAIRES

		<b>Pointage</b>	<b>Début compétition</b>
<b>Tableau H8</b>	Joueurs 5 - 6 - 7 - 8	<b>9h30 à 9h50</b>	10h
<b>Tableau H10</b>	Joueurs 9 - 10	<b>10h30 à 10h50</b>	11h
<b>Tableau H12</b>	Joueurs 11 - 12	<b>10h30 à 10h50</b>	11h
<b>Tableau H15</b>	Joueurs 13 – 14 - 15	<b>11h30 à 11h50</b>	12h
<b>Tableaux F</b>	Toutes les joueuses	<b>11h30 à 11h50</b>	12h

Il est possible qu'en fonction du nombre d'inscrits par tableaux nous nous trouvions dans l'obligation de modifier certains horaires. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de bien respecter la date limite d'engagement.

## **Article 6** – ORGANISATION

- a) Le placement dans les tableaux sera en fonction du nombre de points licences.
- b) Le premier tour dans chacun de ces quatre tableaux se fera par poules de trois ou de quatre. Les 2 premiers de chaque poule (ou plus, en fonction du nombre d'inscrits dans le tableau) seront qualifiés pour la suite de la compétition.
- c) Toutes les rencontres se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Concernant le point « b) », l'organisateur se réserve le droit, en fonction du nombre de joueurs inscrits dans le tableau, de modifier ce dernier au niveau du nombre de joueurs par poules et du nombre de qualifiés pour la suite du tableau.

## **Article 7** – QUALIFICATION POUR LE NIVEAU REGIONAL

Nombre déterminé par la Ligue AURA au prorata du nombre d'inscrits dans chaque département.

Pour ces tableaux, les joueurs qualifiés pour le niveau régional seront prévenus ultérieurement par la Ligue AURA.

Le niveau régional aura lieu les 12 et 13 mai 2018 à l'Arténium de Ceyrat.

## **Article 8** – RECOMPENSES

Récompenses aux vainqueurs, finalistes et ½ finalistes dans tous les tableaux.

